

## Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 7 avril 2021

L'An deux mil vingt et un, le sept avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire, en présence de M. Jean Bruneel, percepteur de la trésorerie Cabourg-Dives-sur-Mer. La séance est ouverte à 19 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESSPORTES Jean-Pierre		A		
GRANDJEAN Sarah	P			
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann			E	Pouvoir à Sylvie FEREMANS
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
MOULLEC Melany	P			Rejoint le conseil à 20h30
LECLERC Romain	P			
TETEREL Chantal	P			

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Nombre de conseillers présents :** 16, puis 17

**Nombre de conseillers votants :** 17, puis 18

## **PREAMBULE**

### ***Désignation du secrétaire de séance***

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance

### ***Ordre du jour***

Délibérations

- Présentation du compte de gestion 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Fixation des taux d'imposition 2021
- Vote du budget primitif 2021

Informations diverses,

Questions diverses.

### ***Modification de l'ordre du jour***

- Pas de modification

### ***Compte-rendu du conseil du 25 mars 2021***

Le compte-rendu n'a pas été diffusé

### ***Décisions prises dans le cadre des délégations*** (depuis le 2 mars 2021)

- Vente d'une concession pour 350 euros

### ***Présentation du compte de gestion 2020***

Mme Le Maire salue et remercie M. Bruneel, percepteur de la trésorerie Cabourg-Dives-sur-Mer, pour sa présence à cette séance de conseil municipal.

M. Bruneel présente aux membres du conseil le compte de gestion.

## **Vote du compte administratif 2020**

*En section investissement*, les dépenses réalisées s'élèvent à 332 558, 34 € alors que les recettes s'élèvent à hauteur de 200 303,72 € ce qui génère un déficit de 132 254,62 € pour l'exercice 2020.

*En section fonctionnement* les recettes sont de 1 259 461,14 € pour des dépenses d'un montant de 1 080 415,47 €, soit un excédent de 179 045,67 € pour l'exercice 2020.

Le résultat de l'exercice est donc de 46 791.05 €.

Le résultat de clôture au 31 décembre 2020 présente un excédent de 919 181.97 €.

Sous la présidence de Vincent de Laurens, ce compte a été approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux.

Accord du Conseil à 15 voix sur 15 votants, le Maire n'étant pas présent pour le vote du compte administratif – de même le pouvoir dont elle dispose ne peut s'exercer sur ce vote.		
---	--	--

nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 15
----------------------	------------------	---------------------

## **Affectation du résultat 2020**

En investissement, il y a un reste à réaliser, essentiellement lié aux travaux concernant les ateliers municipaux qui ne sont pas tout à fait achevés.

Dépenses engagées non mandatées : 38 929 €

Titres restant à émettre : 84 368 €

Le déficit d'investissement est de 288 747.21 €, plus la dépense de RAR de 38 929.40 €, moins les recettes de RAR de 84 368 €, ce qui donne un résultat de - 243 308.61 €.

Il faut inscrire au 001 des dépenses d'investissement, le déficit d'investissement de 288 747.21 €.

L'affectation du résultat se fait en recette d'investissement au 1068 pour un montant de 243 308.61€.

L'excédent de fonctionnement : 1 207 929.18 €, moins l'affectation du résultat, est inscrit en recette de fonctionnement au 002 du budget primitif 2021 pour un montant de 964 620.57 €.

Accord du Conseil à l'unanimité		
---------------------------------	--	--

nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 18
----------------------	------------------	---------------------

## **Fixation des taux d'imposition 2021**

Examen des incidences de la disparition de la taxe d'habitation sur le budget :

La taxe d'habitation est maintenue sur les seules résidences secondaires, son taux est figé depuis 2017, et sera modifiable l'an prochain.

Le taux de la taxe sur le foncier non bâti n'est pas modifié : 34,69%.

La taxe sur le foncier bâti avait un taux de référence communal fixé à 24,29%, auquel s'ajoutent 22,10% dévolus au département. La perte de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de cette part de 22,10% à la commune. Or la commune étant surcompensée par ce transfert, la DGFIP a prévu une allocation compensatrice (le coefficient correcteur sera de 0.78113)

La prévision de recette fiscale est de 546 666€, l'allocation compensatrice sera appliquée à ce chiffre, ce qui implique une déduction de : 101 518€.

Le montant prévisionnel de recette fiscale s'élève ainsi à : 445 148€.

M. Jean Bruneel explique que la taxe foncière restera identique, et les habitants ne paieront plus de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Ces précisions apportées, il incombe au conseil de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2021. La majorité souhaite conserver les mêmes taux qu'en 2020, sans pour autant s'interdire des modifications dans les années à venir.

Accord du Conseil à la majorité de 11 voix sur les 18 conseillers votants.		
nb de voix CONTRE: 4	Nb Abstention: 3	Nb de voix POUR: 11

## **Vote du budget primitif 2021**

*En section investissement*, les dépenses d'équipement sont estimées à 359 374 €, comprenant des projets de réhabilitation de logements pour un montant de 200 000€, une enveloppe de 30 000€ pour la réfection des chemins, de 17 600€ pour la voirie du centre de secours, et de 12 000€ pour la mise en place de poteaux à incendie. Les recettes sont évaluées à 698 683 €.

*En section fonctionnement*, les dépenses s'élèvent à 1 125 417€, contre 1 203 417€ pour le budget précédent. Les recettes sont estimées à 1 246 870 €, contre 1 236 092€ en 2020.

Accord du Conseil à la majorité de 15 voix sur un total de 18 votants
nb de voix CONTRE: 0      Nb Abstention: 3      Nb de voix POUR: 15

### **Informations diverses**

- Centre de vaccination -unité mobile : 60 personnes ont été vaccinées  
Les personnes qui demandent à être vaccinées peuvent se diriger vers le centre de vaccination de Mézidon, les rendez-vous peuvent être pris via la plateforme doctolib ou en appelant le 02 79 46 11 56. Les médecins ainsi que la pharmacie font également des vaccinations.
- Le marché à l'ancienne a pu se tenir grâce à l'implication de la municipalité.  
L'association remercie la Mairie pour son soutien. Par ailleurs elle demande s'il est possible de prévoir un système pour attacher des ânes, en vue de balades touristiques.
- Madame le maire rappelle combien la période est difficile à vivre pour nos anciens qui se sentent très isolés, elle tient à réaffirmer que le repas des anciens aura lieu dès que les conditions sanitaires le permettront.
- Fleurissement : les plants ont été commandés, un appel aux volontaires est lancé pour procéder à leur mise en place le mardi 18 mai.
- Rallye de Lisieux 2021 : les différentes sensibilités ont pu s'exprimer, son tracé empruntera la voie communale « Route de Grandouet ».
- Pour sa dixième édition, le Triathlon International de Deauville crée une épreuve « Full distance » qui passe brièvement par Cambremer. Cette épreuve initialement prévue le 18 Juin est reportée au vendredi 24 septembre 2021.
- La manifestation prévue à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art est reportée aux 12 et 13 juin, sous le titre « Village des Métiers d'Art ».
- Adressage : Un devis a été demandé à La Poste pour effectuer la remise commentée à chaque habitant concerné de son certificat d'adresse.
- L'association des parents d'élèves (APE) organise, le 6 juin, une foire à tout au stade des Perreaux – selon les restrictions / autorisations en vigueur à cette date. Le *bingo bouse* sera maintenu quelles que soient les restrictions, le jeu ne nécessitant pas de public.